



Venelles, le

Le Maire

Le 14 Février 2007

à

Service : Urbanisme  
Dossier suivi par : Stéphan BALLIVET  
04 42 54 93 19

**Monsieur REMILI**  
**Pst. Asso. Syn. Val Clos**  
**14, Rue Lou Récaloun**  
**13770 VENELLES**

N° : *LA*IPS/MG/SB/MC  
Voiries lotissement Val Clos  
Objet : *007/207*

Monsieur,

C'est avec attention que j'ai pris connaissance de votre courrier reçu en Mairie le 12 Février 2007 et ai bien noté tout l'intérêt que représente pour l'Association Syndicale Libre de votre lotissement, la prise en charge de vos voiries « débouchantes ».

Comme je vous l'ai indiqué lors de nos entrevues et dans mes précédents courriers, les Services Techniques Municipaux sont chargés d'effectuer une vérification de l'état des voies dans le cadre de la mise à jour du répertoire des voiries communales.

Cette vérification est effectuée en vue de régulariser et d'intégrer les voies en état satisfaisant et dont les diverses inspections et expertises ont été réalisées.

Toutefois, je vous rappelle que les voies à caractère d'impasse ne peuvent être, légalement, prises en charge par la Commune.

Vous remerciant de votre compréhension, je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Pour le Maire, J.-P. SAEZ**  
**L'Adjoint délégué à l'Urbanisme**  
**et aux Travaux**

*[Signature]*  
**Michel GRANIER**

